CANAL SEINE-NORD EUROPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13/11/2026

Justice

LE TRIBUNAL CONFIRME LA LEGALITÉ DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

La Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) prend acte de la décision rendue ce jour par le tribunal administratif d'Amiens, qui rejette le recours formé par deux associations contre l'autorisation environnementale des secteurs 2 à 6 du Canal Seine-Nord Europe.

Une autorisation environnementale confirmée

Cette décision confirme l'autorisation environnementale délivrée par l'État sur la base d'un dossier qui respecte les exigences législatives et réglementaires.

Le tribunal a notamment jugé que le projet du Canal Seine-Nord Europe répondait bien à une raison impérative d'intérêt public majeur. La SCSNE rappelle que l'ouvrage constitue un investissement structurant pour la transition écologique du transport de marchandises, le renforcement de la compétitivité des filières économiques et le développement durable des territoires.

Un travail approfondi et qualitatif reconnu par la Justice

Par son jugement, le tribunal a notamment **écarté l'ensemble des moyens tirés des insuffisances alléguées** au dossier d'autorisation environnementale. Il a en particulier estimé que **l'étude d'impact prenait en compte de manière satisfaisante les conséquences du changement climatique** et que **les hypothèses retenues par la SCSNE étaient présentées de façon claire et argumentée**. Il a également considéré que **l'évaluation socio-économique répondait aux exigences prévues par la loi** et remplissait son rôle d'information du public et de l'administration.

S'agissant des **enjeux liés à la biodiversité**, le tribunal a jugé que le Canal Seine-Nord Europe ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèces protégées concernées sur le territoire d'implantation de ce projet. Il a également rappelé que **les très nombreuses mesures de compensation avaient été auparavant validées dans leur principe et leur étendue par l'autorité environnementale et par le conseil national de la protection de la nature, qui est un groupe pluridisciplinaire d'experts indépendants**.

Ce jugement met ainsi en évidence le travail conduit depuis de nombreuses années par la Société du Canal Seine-Nord Europe, pour élaborer une approche environnementale complète et intégrée à toutes les dimensions et à chaque étape du projet, fondée sur des études approfondies, ainsi que sur une démarche de concertation continue. Le résultat de ce travail emporte notamment des mesures d'évitement, de réduction et de compensation particulièrement exigeantes, auxquelles la SCSNE et ses partenaires ont à cœur d'assurer la pleine et maximale effectivité, en lien avec les services de l'État.

A titre d'exemple, la Société du Canal Seine-Nord Europe a déjà engagé la réalisation de près de 300 hectares de mesures compensatoires, soit ¼ du programme prévu, avant même la mise en chantier de l'ensemble des travaux principaux.

Le Tribunal confirme ainsi la régularité de l'autorisation environnementale et la conformité du dossier aux exigences fixées par la réglementation.

L’enjeu : réussir collectivement le Canal

Au-delà de cette décision, **la SCSNE souligne que le Canal Seine-Nord Europe demeure une infrastructure contributrice au développement durable des territoires et à la décarbonation du transport de marchandises.** Ce projet bénéficiera au développement du transport fluvial, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, au dynamisme économique des Hauts-de-France et des territoires de l’Axe Seine, qu'il relie, notamment pour relever le défi de la réindustrialisation.

Aujourd'hui, l'enjeu principal est de réussir pleinement cet investissement majeur. Alors que le Canal Seine-Nord Europe est en cours de réalisation et que les investissements se poursuivent avec le soutien de l’Union européenne, les Collectivités territoriales des Hauts-de-France qui pilotent le projet, en partenariat avec l’État, au sein du conseil de surveillance de la SCSNE sont plus que jamais mobilisées pour concrétiser tout son potentiel en travaillant dès à présent notamment avec toutes les acteurs économiques des territoires qui souhaitent s’inscrire dans cette dynamique.

Des travaux qui avancent sur l'ensemble du tracé

Les travaux du Canal Seine-Nord Europe se poursuivent actuellement sur l'ensemble du tracé. Trois écluses sont en construction à Montmacq, Noyon et Oisy-le-Verger, et plus de 275 hectares d’aménagements environnementaux sont achevés ou en cours de réalisation. **Plus de 800 personnes** travaillent déjà sur le chantier, dont **plus de 130 en parcours d'insertion**. Une dizaine de quais travaux, destinés à favoriser le report modal pendant la phase de construction, ainsi que des opérations préparatoires telles que les déviations de réseaux, sont réalisés ou en cours de construction. Conduite dans la transparence et le dialogue avec les habitants, **ces avancées témoignent de la concrétisation progressive de cette infrastructure majeure, attendue par les territoires et leurs acteurs économiques.**



Chantier de l’écluse de Oisy-le-Verger (62) @SCSNE-O&JCHecquet



Chantier de l’écluse de Montmacq-Cambronne-lès-Ribécourt (60) @SCSNE-O&JCHecquet



Quai travaux d’Aubencheul-au-Bac (59) @SCSNE-O&JCHecquet



Réhabilitation de zones humides et création de frayères dans la vallée de la Somme à Cléry-sur-Somme et Biaches (80) @SCSNE

Pour plus d'informations :

- La décision du Tribunal administratif d'Amiens
- Le dossier d'autorisation environnementale des secteurs 2 à 6
- Les engagements environnementaux de la SCSNE et ses rapports développement durable
- Les travaux de l'Observatoire de l'environnement

Contact presse : Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr – 06.83.83.56.59

A propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1er avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers

Cofinancé par l'Union européenne

Région Hauts-de-France · Région îledeFrance · République Française · AFIT France · Nord · Oise le département · Pas-de-Calais Mon Département · somme

SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

www.canal-seine-nord-europe.fr